

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 8 juillet 2024**  
~~~~~

DÉSIGNATION DE LA DIRECTRICE DE L'EAU

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 8 juillet 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 27 juin 2024.

Étaient présents ou représentés

Mme Josette CUTANDA, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING, M. Gregory BRO à M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1412-1, L 2221-14, R. 2221-3, R. 2221-11, R. 2221-68, ainsi que les articles R. 2221-73 à 75 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes, en particulier et prévoyant en particulier l'exercice des compétences optionnelles "Eau" et "Assainissement" à compter du 1er janvier 2018 ;

VU ensemble les délibérations n° 1580 et n° 1581 en date du 18 décembre 2017, par lesquelles le Conseil communautaire a approuvé la création des régies autonomes dotées de la seule autonomie financière pour les services publics de l'eau et de l'assainissement, dénommée "service des eaux de Vallée de l'Hérault", à compter du 1er janvier 2018 et en a adopté les statuts ;

VU la délibération n°1582 en date du 18 décembre 2017 ayant désigné Monsieur Jérôme DUBOST comme directeur des régies des services publics de l'eau et de l'assainissement, intitulées « Services des Eaux de la Vallée de l'Hérault » ;

VU l'arrêté n°2024-A0230 en date du 23 mai 2024 autorisant le détachement de Monsieur Jérôme DUBOST auprès de Réseau I à compter du 1er juin 2024 ;

VU la candidature de Madame Claire TOURNOUD ;

CONSIDERANT qu'en tant que régie dotée de la seule autonomie financière, la régie est administrée, sous l'autorité du Président et du Conseil communautaire, par un Conseil d'exploitation et un directeur ; qu'un même directeur peut être chargé de l'administration de plusieurs régies ;

CONSIDERANT qu'il revient au Conseil communautaire, conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 du CGCT de désigner le directeur de la régie, sur proposition du Président et de fixer sa rémunération,

CONSIDERANT le départ de Monsieur DUBOST,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Madame Claire TOURNOUD comme directrice des régies des services publics de l'eau et de l'assainissement, intitulées "Service des eaux de la Vallée de l'Hérault",
- de préciser que conformément aux dispositions du CGCT (articles R2221-64, R2221-68 et R2221-74), Madame Claire TOURNOUD assurera le fonctionnement de la régie et qu'à cet effet elle :
 - tiendra au courant le conseil d'exploitation de la marche du service,
 - assurera la préparation du budget,
 - procédera à la nomination et à la révocation des agents et employés des régies après avis conforme du Président de la Communauté de communes et sous réserve des dispositions des statuts,
 - procédera, sous l'autorité du Président de la Communauté de communes, aux ventes et aux achats courants, dans les conditions fixées par les statuts,
 - sera remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par un des fonctionnaires ou employés du service, désigné par arrêté du Président de la Communauté de communes après avis du conseil d'exploitation.
- de fixer la rémunération Madame Claire TOURNOUD selon l'indice et les primes afférents à son grade.

Transmission au Représentant de l'État N° 3559
Publication le 09/07/2024
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 09/07/2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240708-18312-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ